



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Vandoncourt, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique BOUVERESSE, maire de Vandoncourt.

Etaient présents : Monsieur Dominique BOUVERESSE, Maire, Mesdames et Messieurs Jean DAVAL, Jean-Philippe LAURENT, Stéphane LIPPI, Hélène MARCHAND, Jean MOSER, Bruno NETO, Sophie REGNARD, Christian ROTH, Henri ROTH, Marc VALKER, Patrice VERNIER.

Etaient excusés : Pascal LOICHOT a donné procuration à Marc VALKER, Véronique FIERS a donné procuration à Patrice VERNIER.

Une minute de silence est observée en mémoire de Dominique BERNARD, assassiné à ARRAS.

Monsieur Christian ROTH est nommé secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 03 juillet 2023 et du 10 juillet 2023 sont adoptés à l'unanimité.

1 : DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET RÉATTRIBUTION DES COMMISSIONS

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

En date du 29 juin 2023, Magali VOISARD a démissionné du conseil municipal. Il convient donc de la remplacer au sein des commissions dans lesquelles elle était membre, à savoir :

RPI Vandoncourt/Montbouton : suppléante,

Commission d'appel d'offre et de marché adapté : suppléante,

Commission de contrôle des élections : 1 membre du conseil municipal.

Sont nommés :

Stéphane LIPPI pour le RPI Vandoncourt/Montbouton ;

Henri ROTH pour la commission d'appel d'offre et de marché adapté ;

Sophie REGNARD pour la commission contrôle des élections.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces nominations dans les commissions.

2 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Afin de procéder au paiement des factures liées à l'opération Couvet - centre bourg, mais également de créer une opération pour la rénovation énergétique du bâtiment 11 rue des Damas, il convient de passer une DM,

Investissement dépenses :

c/2131 travaux bâtiment op : rénovation énergétique + 14 000.00

c/2131 travaux bâtiment - 100 000.00

c/2313 op : Couvet + 128 000.00

Investissement recettes :

c/10228 autres fonds + 42 000.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette DM.

3 : REPAS DE NOEL DES SENIORS

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Le repas de Noël des Seniors aura lieu le mercredi 6 décembre à la Colo.
En juillet, une consultation auprès de 3 prestataires a été lancée :

- Stéphane ZOBENBUHLER : réductions salées, entrée, plat principal et service : 23 €/personne
- Jean-Pierre LIGIER : pas de réponse
- Amandine ERNWEIN : réponse négative

Début septembre, en municipalité, les élus ont proposé de solliciter le service traiteur de Thierry WIRTH, qui vient de reprendre l'épicerie du village depuis le 21 juillet 2023.

Sa proposition : réductions salées, entrée, plat principal : 16 €/ personne service non compris.

Thierry WIRTH s'engage à trouver deux personnes pour le dressage des assiettes et la vaisselle, prestation en plus du prix du repas.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Thierry WIRTH.

4 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

La coopérative scolaire de l'école de Vandoncourt a fait un achat de manuels scolaires sur internet pour la classe de CP/CE1, d'une valeur de 590 €, car indisponibles en librairie. Il convient de procéder à une subvention exceptionnelle de 590 € sur le compte de la coopérative scolaire, cette somme ayant été ôtée des crédits scolaires annuels alloués à ladite classe.

On évoque la nécessité de prévoir un délai supplémentaire pour les commandes de livres de manière à ce que les libraires puissent les fournir et que les institutrices n'aient pas recours à internet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer cette subvention exceptionnelle de 590 €.

5 : VENTE TERRAIN CONSTRUCTIBLE ET TERRAIN D' AISANCE « LES VIGNES DU BEL ENDROIT » CONCERNANT E1, E2, E3, E4 ET E5

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Par délibération du 11 avril 2022, le conseil municipal avait fixé le prix de vente du terrain constructible à 7 000 € l'are pour les parcelles E1, E2, E3, E4 et E5 rue de l'étang.
A ce jour, une seule demande a été reçue mais sans suite donnée.

On évoque la conjoncture économique difficile et la configuration du terrain nécessitant des aménagements onéreux pour les acheteurs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de baisser le prix du terrain constructible à 5 000 € l'are, et laisser le terrain d'aisance à 1 500 € l'are.

6 : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DAMPJOUX A PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

La commune de DAMPJOUX a émis le souhait d'adhérer à PAYS DE MONTELIARD AGGLOMERATION vu le contexte géographique et économique de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter l'adhésion de la commune de DAMPJOUX à PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.

7 : RETRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

autorisant le maire à établir et recevoir les actes administratifs relatifs aux droits immobiliers et accordant délégation de signature au Premier Adjoint pour représenter la commune

Rapporteur : Christian ROTH

Le conseil municipal a délibéré lors de la séance du 3 juillet 2023 sur l'autorisation donnée au maire à recevoir et authentifier les actes passés sous la forme administrative et accordé délégation de signature au premier adjoint dans le cadre de l'article 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à l'examen au titre du contrôle de légalité, Madame la Sous-Préfète de Montbéliard, par courrier constituant un recours gracieux, a informé Monsieur le maire que cette décision ne relève pas de la compétence du conseil municipal, ce qui rend cette délibération illégale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le retrait de cette délibération.

8 : SALLE DES FÊTES, REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTRÉE ET D'ISSUE DE SECOURS

Rapporteur : Christian ROTH

Le remplacement des portes d'entrée et d'issue de secours de la salle des fêtes a été repéré comme proposition d'amélioration thermique du bâtiment, lors de la mise en conformité du chauffage.

Compte tenu de l'accroissement du temps d'utilisation dans la perspective de l'utilisation de la salle des fêtes pour la restauration scolaire, le remplacement des portes d'entrée et d'issue de secours est envisagé. Le montant des travaux de remplacement par des portes en aluminium est estimé à 12 000 euros hors taxes.

On évoque la nécessité de faire un dossier global pour les coûts d'une éventuelle délocalisation de la restauration scolaire.

Est-ce que nous ne bénéficierions pas de plus de subventions en faisant une création de restauration scolaire à la salle de la Catherinette ?

Les portes de la salle des fêtes sont à remplacer, même sans utilisation pour la restauration scolaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à faire les demandes de subvention auprès des services.

9 : IMPLANTATION D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ ET D'UNE UNITÉ DE RECHARGE

Rapporteur : Marc VALKER

Le conseil municipal doit prendre une décision concernant le lieu d'implantation d'une unité de stockage d'électricité et d'une station de recharge. La commission Autour de la cité a validé l'implantation à côté du cimetière, sur le point R actuel.

Plusieurs personnes réitèrent leur position sur le fait que le lieu choisi ne soit pas judicieux.

Il est précisé que lors de la rédaction de la convention, il soit prévue une clause de révision du loyer dans le temps.

Le conseil municipal décide à 5 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions de valider cette implantation.

10 : DEVENIR DES MOUTONS ET DE L'ÉCO-PATURAGE

Rapporteur : Marc VALKER

Après réunion de la commission Autour de la cité, le conseil municipal doit se prononcer sur le devenir des moutons. Mr Angel Personeni ne souhaite plus garder les moutons appartenant à la commune, il se sent responsable envers la commune lors de soucis avec les moutons (moutons malade ou décès).

Il propose de continuer l'Eco-pâturage avec des moutons qui lui appartiendraient.

Il serait nécessaire de vendre la petite brebis pour la boucherie (problème physique).

Mr Personeni serait intéressé pour reprendre la mère, il attend une proposition de prix de la mairie.

Il est demandé qu'une convention soit rédigée pour l'entretien de l'espace d'écopâturage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'établir une convention avec Mr Personeni pour la poursuite de l'écopâturage sur la parcelle AB272 et autorise le maire à la signer,
- de vendre la petite brebis pour la boucherie ;
- de donner la mère à M. Personeni pour le remercier de ses services rendus.

11 : PLACE DE STOCKAGE ROUTE D'HÉRIMONCOURT

Rapporteur : Marc VALKER

Après réunion de la commission Autour de la cité, le conseil municipal doit se prononcer sur la proposition de M. Laurent GOSATTI concernant l'achat et la vente de différentes parcelles de bois.

Place de stockage route d'Hérimoncourt

PARCELLE	MR GOSSATI		COMMUNE	
	SURFACE ARES	VALEUR EUROS	SURFACE ARES	VALEUR EUROS
B 478	9,85	148		
B 479	10,70	337		
B 532	11,00	165		
C 602			26,6	2086
TOTAL	31,50	650	26,6	2086

Il faut ajouter les frais de notaire qui s'élèvent à environ 500 euros pour Mr GOSSATI et 250 euros pour la commune.
Il faut réaliser 2 ventes (750 euros) et non un échange (2650 euros) car les frais ne sont pas réduits.

ESTIMATION PAR L'OFFICE DES FORETS

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. Laurent GOSATTI pour l'achat et la vente de différentes parcelles de bois.

12 : TARIFS BOIS 2023/2024

Rapporteur : Marc VALKER

Après réunion de la commission Autour de la cité, le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de vente de bois aux particuliers de la commune.

	2021/2022	2021/2022 +4%	Prix 2022/2023	2023/2024 +5%	Proposition 2023/2024
houppier	11.25 €	11.70 €	11.25 €	11.81 €	11.50 €
Stère 1 ^{er} choix	37 €	38.48 €	40 €	42 €	45 €
Stère 2eme choix	32.50 €	33.80 €			

Prix d'un stère fabriqué par notre bucheron 38 €

Le conseil municipal décide à 12 voix pour et 2 abstentions de valider la proposition 2023/2024 vendue aux particuliers de la commune pour 2023/2024.

13 : ONF-ETAT D'ASSIETTE EXERCICE 2024

Rapporteur : Marc VALKER

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de VANDONCOURT, d'une surface de 240 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du régime forestier.

Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 07/05/2015. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

La mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF, Il est demandé de ne pas approuver entièrement l'état d'assiette des coupes 2024 proposé. De demander le report des coupes des parcelles 59 ar et 60 ar au motif que les volumes désignés dans les parcelles 1im, 3im, 14r, 20a2, et 21a2 sont suffisants pour les besoins de la commune. Certains arbres suivant leurs états sanitaires, pourront être abattus le long des chemins pour la sécurisation. De plus l'état sanitaire de notre forêt ne nous permet pas d'envisager les coupes sur du long terme, nous devons en permanence la surveiller et adapter nos coupes.

PARCELLES	SURFACE HA	VOLUME TOTAL (M3 + STERES)	COMMENTAIRES
1 im	1.44	40	Irrégulière
3im	1.27	50	Irrégulière
14 r	4.80	260	RS Régénération
20 a2	3.15	160	Amélioration
21 a2	4.62	140	Amélioration
59 ar	4.31	170	Eclaircie
60 ar	1.66	65	Eclaircie
Volumes	totaux	885	

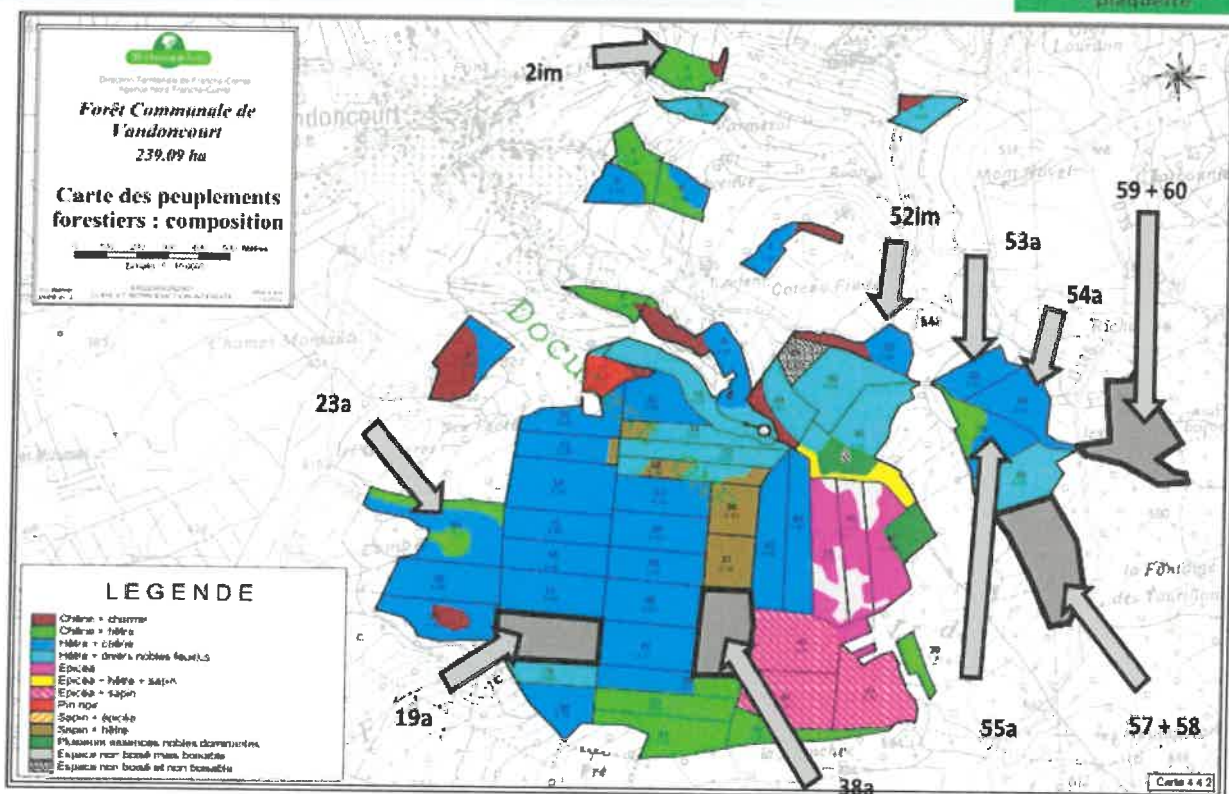
Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas approuver entièrement l'état d'assiette des coupes 2024 et de retenir les parcelles 1im, 3im, 14r, 20a2, et 21a2.

14 : CHOIX DE L'UTILISATION DES COUPES FORESTIERES 2023/2024

Rapporteur : Marc VALKER

Après réunion de la commission Autour de la cité, il est décidé d'affecter les coupes comme défini dans le tableau ci-joint :

Parcelles	Volume total (en m3)	Dont bois d'œuvre (en m3)	Dont bois de chauffage (en stères)	Type de coupe
38 a	209	55	250	Amélioration 2023 à reporter
19 a	22		30	Éclaircie totale à reporter
52 im	22		30	Éclaircie + élagage à reporter
2 im	77	18	90	Irégulière à reporter
23 a	355	150	310	Amélioration + sanitaires stères
53 a	82	44	55	Sanitaire houpier
54 a	129	65	100	Sanitaire houpier
55 a	180	90	130	Sanitaire houpier
résineux				
57/58	250	230		Sanitaire 2023 plaquette
59/60	27	25		Sanitaire 2023 plaquette



Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter l'affectation des coupes forestières comme défini.

DIVERS :

- Le plan Vigipirate urgence attentats est déclenché sur l'ensemble du territoire ;
- Fin d'activité du restaurant La Cachee ;
- Une personne dormirait dans sa voiture Au Parcours ;
- Le maraîcher Julien de POLI ferme son point de vente, pour travaux ;
- Contrôle de vitesse rue de la Bégelle.

Séance levée à 22 h 00 et ouverture d'une séance à huis-clos,

Après explications données par le maire, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel.

Séance levée à 22h10.

Dominique BOUVERESSE
Maire



Christian ROTH
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Christian ROTH.